

# information aux parents

**19h45, Bo'Resto**

**8<sup>e</sup> année primaire**



# déroulement

Déroulement de la soirée

A. Mot de bienvenue

B. Information de la Direction

-- déplacement en classe --

D. Information des maître.sse.s

E. Apéro au rez du bâtiment A

***offert par l'Association Enfance et Ecole  
Asse et Boiron (AEE)***

Pour toute question concernant le contenu  
de cette présentation, nous vous  
remercions d'envoyer un courriel à:

M. Gilles Dutruy, doyen cycle 2

[gilles.dutruy@vd.ch](mailto:gilles.dutruy@vd.ch)

# présentation

## **Maitre.sse.s de classe**

Mesdames

Mélanie Robellaz

Deborah Carré

Aude Rey

Sara Gomes

Monique Barbosa

## **Direction**

Messieurs

Gilles Dutruy, Doyen

Philippe Ducommun,  
Directeur

# informations de la Direction

- cadre légal
- l'esep en quelques mots
- communication
- projets
- nouvelles technologies
- congés et absences
- orientation
- après la 8e
- services et aides
- vos questions

# cadre légal et informations

## Loi sur l'Enseignement Obligatoire LEO

### **Sur notre site**

Diaporama de la soirée

Règlement interne  
d'établissement (RIE)

### **Sur le site de l'Etat de Vaud**

LEO et Règlement d'application (RLEO)

Cadre Général de l'Evaluation

Plan d'études romand (PER)

Brochure *Présentation du Cycle 2*

# l'esep en quelques mots

à la rentrée 2024, l'esep, c'est

- 1'043 élèves
- environ cent trente collaboratrices et collaborateurs
- cinquante-quatre classes
- cinq collèges

# l'esep en quelques mots

- projets: espaces vivants, Vers le Pacifique, conseil des élèves
- collaboration active avec les familles, nos partenaires (AEE et AIAB), et au sein du Conseil d'établissement
- éducateur en milieu scolaire
- projets pédagogiques de classe
- approche du monde professionnel AMP
- perfectionnement de notre site internet
- concept 360°

# sécurité - parking

Nos élèves se déplacent à pied, parfois à vélo, aux abords du stationnement, voire dedans.



Au début et à la fin des cours, la circulation et les manoeuvres des automobiles dans le stationnement sont dangereuses pour nos élèves.



# des solutions ? il y en a !

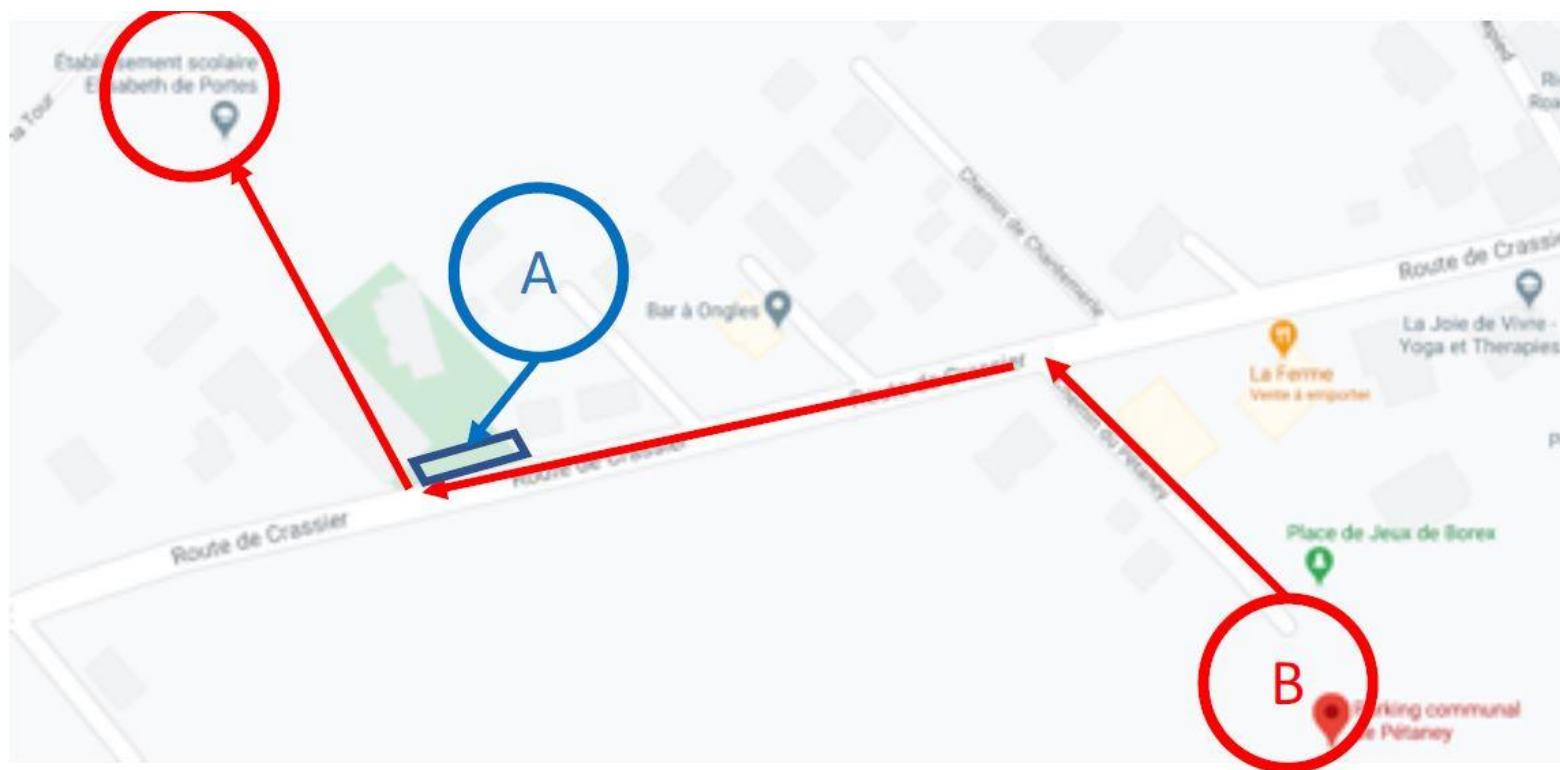


- ✓ Les transports scolaires, gratuits et professionnels
- ✓ La mobilité douce: vélo, trottinette, marche ...

# véhicules privés

Option A: utiliser l'**arrêt dépose** juste à l'entrée du parking

Option B: déposer et reprendre votre enfant au parking du Pétaney (trois minutes à pied)



# communication

[www.esep.eduvd.ch](http://www.esep.eduvd.ch)

référence en matière de  
communication



**créer un compte parents pour  
recevoir les notifications et pour  
inscrire son enfant au service de  
garde**



consulter le Mémento



# site internet

les services en ligne  
**service de garde**

les notifications



# TeamUp

[consulter le cadre  
d'utilisation](#)



## Crassier - Elisabeth de Portes EPS

Navigation: << < Aujourd'hui > >> 29 août - 4 sept. 2022

S35	29 août 2022	
	🔒 Semaine scolaire 2 - 7 semaines avant les vacances	
7:00		
8:00	7:45 🔄 🇫🇷 FRA	7:45 🇩🇪 ALL
9:00	8:35 🔄 🌐 GEO	8:35 🔄 🇸🇨🇦 SCN
	9:25 🇩🇪 ALL	
10:00		
	10:30 🔄 🇩🇪 MAT	10:30 🎵 MUS
11:00		
12:00		
	12:15 🇩🇪 7P/4-ANG	12:15 🔄 🇫🇷 FRA
13:00		13:05 🔄 🇩🇪 MAT
14:00		

# vers le Pacifique

climat  
scolaire

contre  
toutes les  
violences

méthode de la  
préoccupation  
partagée

**vers le  
Pacifique**

prévention du  
harcèlement

conseil des élèves



# éducateur en milieu scolaire

- Denis CARNAL
- [denis.carnal@pre-de-vert.ch](mailto:denis.carnal@pre-de-vert.ch)
- 079 261 24 17



# nouvelles technologies

vigilance  
effets pervers  
aspects légaux  
responsabilité  
partagée



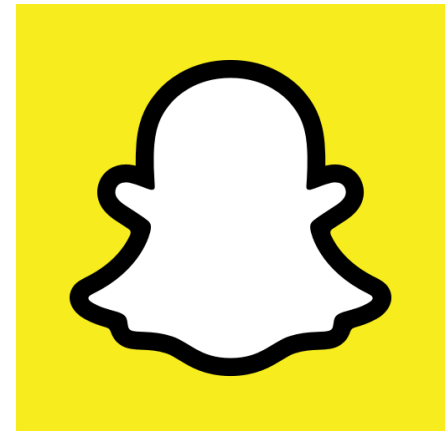
terminaux  
mobiles

VAE

e-cigarettes



# réseaux sociaux



# puff bars ou ???



# VAE

Sur notre site:

[véhicules électriques](#)



pour aller plus loin

## **Soirée d'information aux parents 7P et 8P**

Conseils régionaux de prévention et de Sécurité (CRPS)

Le jeudi 31 octobre 2024 19h00 (ici-même)

par

Monsieur le Préfet O. Fargeon

Monsieur l'eCop F. Nanchen

Ressources internet

[www.sois-prudent.ch](http://www.sois-prudent.ch)

[www.147.ch](http://www.147.ch)

[www.ciao.ch](http://www.ciao.ch)

[www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch)

[www.vd.ch/unite-psps](http://www.vd.ch/unite-psps)



# congés et absences

- Demandes de congé - décision 131 de Mme A.-C. Lyon
  - Argumenter la demande
  - Respecter le délai de quinze jours
- Absences
- Gestion informatisée sur le site de Borex-Crassier
  - Annonce par téléphone, au secrétariat, avant le début des cours
  - Justification écrite au retour

# congés joker

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est possible d'annoncer **au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire** ;
- Il est possible de prendre **au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois**, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- Un congé joker **s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe**;
- Il doit être annoncé au moins **2 jours à l'avance** ;
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire ;
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

# congés joker

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence, les jours de l'examen de certificat ;
- les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;

Comme pour tout type d'absence, **les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué.**

**Sur demande des parents**, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage. Les justificatifs d'absence-congé de l'agenda ou du cahier de communication n'ont pas encore de case « congé joker ». Dans l'intervalle, il est possible d'écrire « congé joker » dans la partie *Motif*. Une version numérique mise à jour du formulaire est disponible en ligne.

# Exemples d'utilisation du congé joker

## Pour prolonger un week-end :

- ✓ un vendredi toute la Journée
- ✓ un lundi toute la Journée
- ✓ un vendredi après-midi et le lundi matin d'après
- ✗ un jeudi et un vendredi toute la Journée (= 4 demi-journées à la fois)
- ✗ un vendredi et le lundi d'après toute la Journée (= 4 demi-journées à la fois)

## Pour bénéficier d'un congé en semaine :

- ✓ un mardi ou un jeudi toute la Journée
- ✓ un mercredi matin
- ✓ un mardi après-midi et le mercredi matin
- ✓ la Journée qui précède une Journée de mise en congé exceptionnelle de l'ensemble des élèves de l'établissement
- ✗ un mardi toute la Journée et le mercredi matin (= 3 demi-journées à la fois)
- ✗ un mercredi matin et le jeudi toute la Journée (= 3 demi-journées à la fois)



**Pour partir un jour plus tôt en vacances ou en week-end prolongé, ou pour revenir un jour plus tard :**

- ✓ la Journée du vendredi qui précède les vacances
- ✓ la Journée du lundi qui suit les vacances (hors rentrée scolaire d'août)
- ✓ la Journée du mardi qui suit le week-end du Jeûne
- ✓ le vendredi après-midi qui précède les vacances et le lundi matin qui les suit
- ✗ la Journée du vendredi qui précède les vacances et la Journée du lundi qui les suit (= 4 demi-journées à la fois)
- ✗ la matinée du mercredi qui précède le week-end de l'Ascension et la Journée du lundi qui le suit (= 3 demi-journées à la fois)

**Pour prolonger un congé motivé individuel accordé :**

- ✗ le jour d'école précédant le premier jour du congé motivé individuel accordé (= précède immédiatement le congé accordé)
- ✗ le lundi suivant un congé motivé individuel accordé se terminant le vendredi précédent (= suit immédiatement le congé accordé)

# congés joker

Tout est [en ligne dans le mémento](#), sur notre site.



# le conseil d'établissement

- **Assemblée des parents d'élèves le 10 octobre en soirée. Informations suivront.**
- Le Conseil d'établissement (CET) rassemble autorités communales, représentant.e.s des parents d'élèves, représentant.e.s des maître.sse.s et membres d'associations. C'est un lieu d'échange, de dialogue et de concertation.
- Nous vous invitons à contacter vos représentantes par courriel:

[cet.esep.parents@gmail.com](mailto:cet.esep.parents@gmail.com) ->



# association de parents d'élèves

- Informations à venir

# l'orientation, ce n'est pas ça...



mais c'est plutôt ceci...

Aboutissement du cycle 2

Aboutissement du demi-cycle 7<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup>

Bilan des compétences acquises (fin du P)

Orientation dans deux voies: VP et VG

# cadre général de l'évaluation

- Un nouveau système pour la promotion depuis 2022
- Deux groupes imbriqués à la place de trois groupes

	8P
Groupe principal	toutes les disciplines (FRA, MAT, ALL, SCN, GEO, ANG, HIS, AVI, MUS, ACM)
Groupe restreint	FRA, MAT, ALL

**Les décisions sont de la compétence du Conseil de Direction, sur préavis du Conseil de classe.**

# condition de promotion en 9<sup>e</sup>

	8P
Groupe principal	40 pts et + (10 disciplines)
Groupe restreint	12 pts et + (3 disciplines)
Cas limite	Max. <b>1 pt</b> d'insuffisance <b>par groupe</b>



# voie générale (VG)

Cours à niveaux pour FRA, MAT et ALL

	8P
Niveau 1	Moyenne annuelle, ECR comprise <b>4 de moyenne ou moins</b>
Niveau 2	Moyenne annuelle, ECR comprise <b>4,5 de moyenne ou plus</b>

# voie pré-gymnasiale (VP)

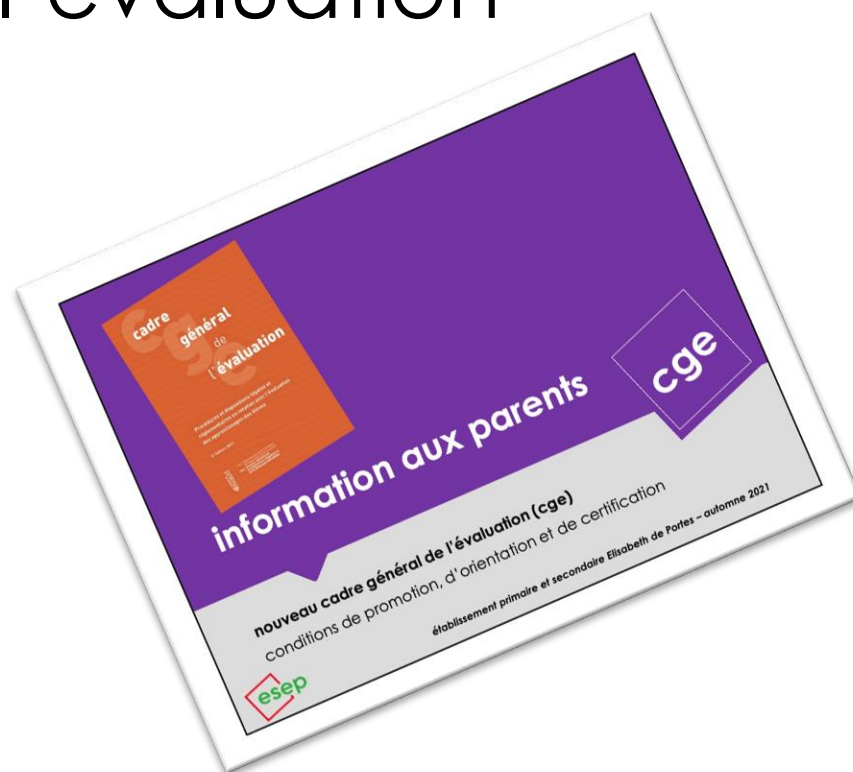
	8P
Groupe principal	46,5 pts et + (10 disciplines)
Groupe restreint	15 pts et + (3 disciplines)
Cas limite	<b>PAS DE CAS LIMITE</b>

**L'élève obtenant les points pour la VP peut sur demande être orienté en VG.**

# cadre général de l'évaluation

pour toute information:

- évaluation
- groupes et branches
- normes de promotion



[voir le dépliant disponible sur notre site internet](#)

# calendrier

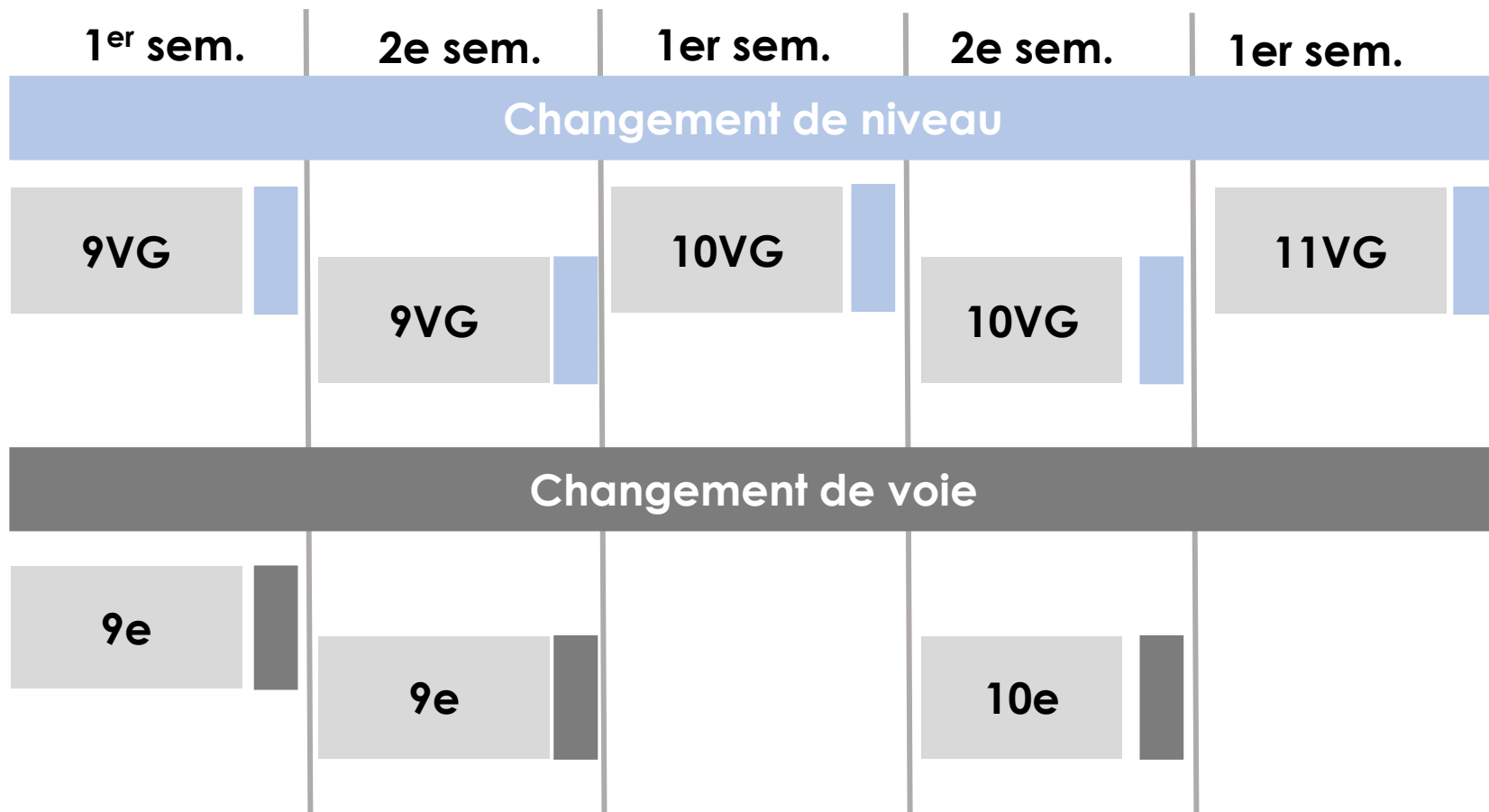
quand	quoi
Dès janvier 2025	entretiens école-famille
mars 2025	présentation OCOM – OS → Forum pour les élèves le <b>11 mars</b> (récréation + P9)
6-7-8 mai 2025	ECR: FRA, MAT et ALL
Juin 2025	<ul style="list-style-type: none"><li>• point de situation annuel</li><li>• décision d'orientation et de mise en niveaux</li></ul>
Fin juin/début juillet 2025	voies de recours

# circonstances particulières

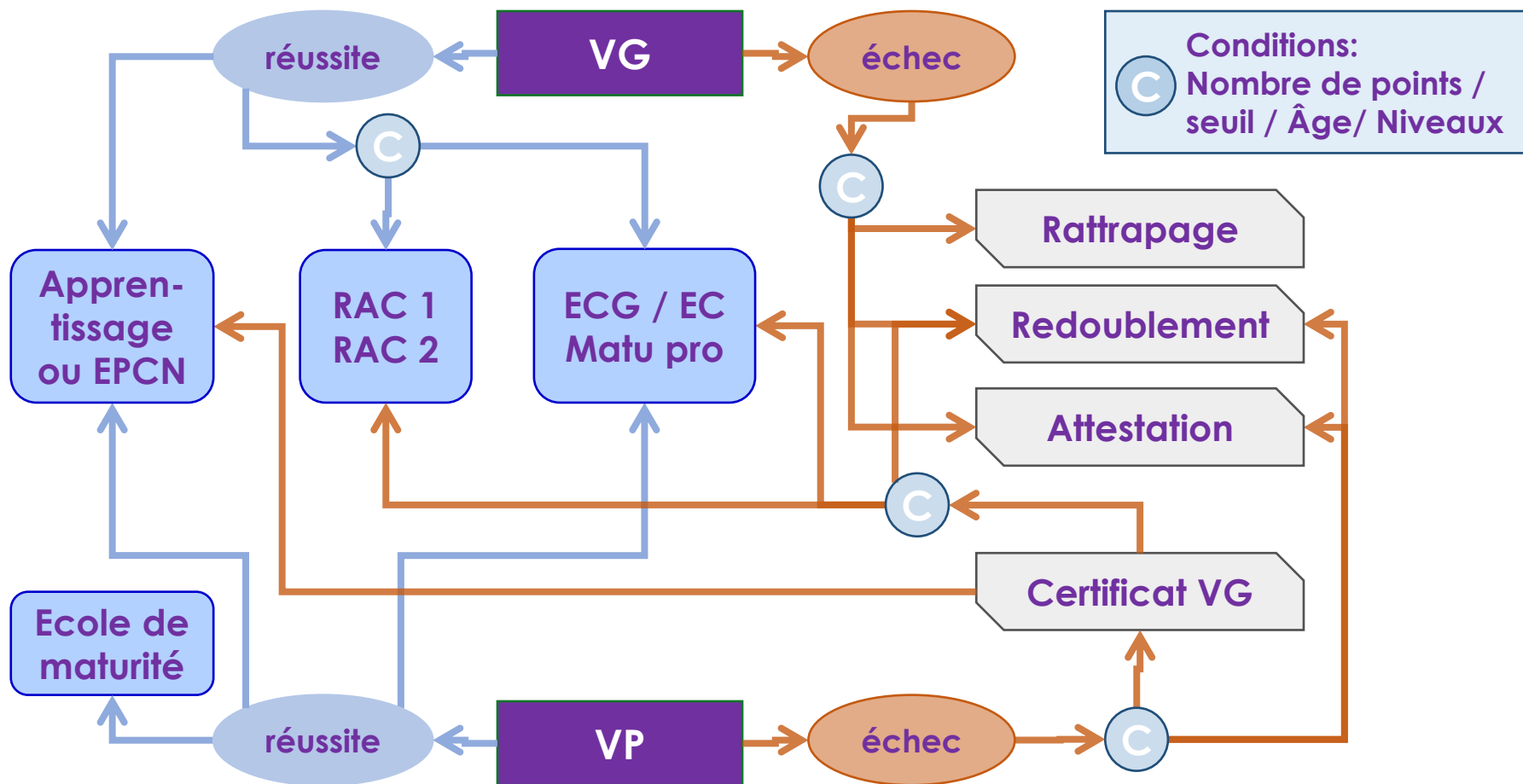
CGE 2022: « [...]en raison d'une **conjoncture individuelle exceptionnelle**, les résultats de l'élève ne reflètent pas ses aptitudes réelles. »

- Les parents motivent par écrit leur demande
- Le Conseil de classe formule son préavis
- Le Conseil de direction prend la décision
- En cas de désaccord, les parents font recours auprès du DFJC

# après la 8e



# à l'issue de la 11e



# pour aider votre enfant



Educateur



Aide aux devoirs



Enseignement spécialisé



SOS dépannage



Permanences





# dans l'établissement

- Service PPLS
- Médiatrices et médiateur scolaires
- Éducateur en milieu scolaire
- Equipe de santé
- Infirmière scolaire
- Bibliothèque scolaire
- Cours et sports facultatifs

# parascolaire dès 14h45

Inscriptions auprès de l'AEE

- <http://www.asse-boiron.ch/>

**vos questions**



# merci de votre attention !

ce diaporama est disponible sur notre site internet  
[www.esep.ch](http://www.esep.ch)



# plan des salles de classe



8P/1 salle A05, 1<sup>er</sup> étage  
Mme Mélanie Robellaz

8P/2 salle A03, 1<sup>er</sup> étage  
Mme Sara Gomes

8P/3 salle A06, 1<sup>er</sup> étage  
Mme Deborah Carré

8P/4 salle A04, 1<sup>er</sup> étage  
Mme Aude Rey

8P/5 salle A01, rez-de-chaussée  
Mme Monique Barbosa